

FICHE D'INSCRIPTION BREAKDANCE - CANAL DES ARTS COGNIN 2020/2021

L'Adhérent :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse:.....
.....

Nom et prénom du responsable :

N° de téléphone MERE :

ou

N° de téléphone PERE :

Nous communiquons principalement par mail donc merci de nous donner une adresse :

CALENDRIER

Début des cours JEUDI 10 septembre 2020

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

AUTORISATION RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Autorise

N'autorise pas

As2danse à prendre des photos et des vidéos pour promouvoir l'activité (site internet de l'association, article de presse, etc.).

DECHARGE EN CAS D'ACCIDENT

Cours des au CANAL DES ARTS – ROUTE DE LYON 73160 COGNIN

de.....h.....à.....h.....

Je soussigné (e)responsable de l'enfant cité ci-dessus, autorise le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, et faire appel aux services des pompiers et éventuellement au médecin disponible le plus proche.

Leà

Signature du représentant légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pour rappel, nous vous informons que nous sommes malheureusement tributaires de la Mairie qui peut décider à tout moment de nous supprimer certaines mises à disposition de la salle. Evidemment si cela devait arriver nous vous préviendrions le plus vite possible afin que vous puissiez vous organiser.

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée.

- Pour tout règlement en espèces, cela se fera au premier cours du mois. Un reçu vous sera remis (à demander au bureau).
- Virement bancaire (demander un RIB de l'association lors des inscriptions). Fournir le justificatif du virement de la banque.

Les chèques sont à libellés à l'ordre de « AS2DANSE ».

Afin d'éviter une perte de temps pour les cours qui s'enchaînent et si le bureau est fermé, veuillez donner à votre enfant les règlements dans une enveloppe ainsi le professeur la remettra au bureau.

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait annuel.

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé, donné au bureau la semaine de l'arrêt.

Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, ou déménage, cela ne fera l'objet d'aucun remboursement. Trop d'abus ont déjà mis l'association en péril.

Un cours non suivi, pour toute autre raison, ne fera l'objet d'aucune déduction.

Pour toute absence des professeurs durant 1 ou 2 jours : les cours seront rattrapés dans la limite de disponibilité des salles : cela ne fera l'objet d'aucun remboursement.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par EMAIL OU SMS et un message sera affiché sur la porte extérieure des Studios de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Les jours fériés ne seront pas rattrapés.

Si la famille décide que l'enfant ne participe pas au spectacle ou démonstration de danse, aucun remboursement de cours ne sera mis en place.

Afin de valider votre inscription, vous devez joindre les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment remplie

La fiche d'inscription datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'ils acceptent les conditions et l'engagement.

- Le règlement des cotisations ainsi que les acomptes des costumes (possibilité d'encaissement différé et d'étalement)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.

ARTICLE 5- Consignes pendant les cours :

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de :

Avoir un comportement correct et respectueux à l'intérieur et aux abords du cours de danse.

L'accès aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours. Il est demandé aux parents et danseurs d'être le plus silencieux possible.

Ne pas fumer à l'intérieur des locaux.

Respecter les locaux et tout le mobilier mis à disposition.

Interdit de toucher au matériel et de monter sur les barres classiques (toute dégradation sera à la charge de l'adhérent ayant créé le préjudice).

Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours de danse.

Ne pas porter de bijoux pendant les cours.

Tout portable introduit dans la salle de danse doit être mis en mode silencieux et sera confisqué s'il sonne ou si vous envoyez des SMS.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols de portable. Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

Pouvoir s'hydrater avoir une bouteille d'eau ou une gourde à chaque cours !

Prévoir une tenue adaptée à la pratique de la danse HIP-HOP. Basket propre, survêtement... Pas de jupe, robe ou sandale !

Nous vous rappelons que le planning est donné à titre indicatif et qu'il pourra être modifié selon les dates de gala ou autres événements.

AS2DANSE se réserve le droit de ne pas ouvrir ou de déplacer un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant, dans ce cas nous vous préviendrons dans les plus brefs délais.

NOUVEL ADHERENT	130€ avec 2 essais gratuits
ANCIEN ADHERENT N-1	120€

HORAIRES	
Lundi 9/11 ans	18h00 à 19h00
Lundi 15 ans et +	19h15 à 20h45
Jeudi 6/8 ans	17h30 à 18h30
Vendredi 12/15 ans	18h30 à 20h00

Courant 2021 une participation de 15€ vous sera demandée pour le costume du spectacle de fin d'année.

Leà

Signature du représentant légal (précédée de la mention « Lu et approuvé »)